Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260929-2026116-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 29 septembre 2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**24 + 5 pouvoirs**	**17 septembre 2026**	**18 septembre 2026**

N° délibération	Objet
2026-116	**Rapport sur les actions entreprises par Monts d'Arrée Communauté suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Bretagne notifiées le 26 août 2025**

Le 29 septembre 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Yvan RICHARD, Sylvie MANZONI
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Valérie BESNARD, , Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND
BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN
HUELGOAT : Laura SERANDOUR, Audrey GUYADER
LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Alan SPARFEL, Haud LE GOLIAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Geneviève HEMON
LOQUEFFRET : Bernard BARON, Louis-Marie LE GUILLOU
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christiane REDON
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Séverine GELIN à Sylvie MANZONI, Guy DENIEL à Valérie BESNARD, Aurélien MONFORT à Laura SERANDOUR, Gaëtan PEYREBESSE à Audrey GUYADER, Marc MEQUIGNON à Geneviève HEMON
Absentes : Coralie JEZEQUEL, Karine DONCKERS

Secrétaire de séance : Audrey GUYADER

_____

Rapporteur : Jean François DUMONTEIL

Vu le rapport d'observations définitives du 7 juillet 2025 sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté des exercices de 2019 à 2024 ;

Vu la délibération du 30 septembre 2025 du conseil communautaire de Monts d'Arrée Communauté sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bretagne ;

Vu le bureau et la conférence des maires en date du 15 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260929-2026116-DE

Conformément à l'article L.243-9 du code des juridictions financières :

« Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L.143-9 ».

Le rapport d'observations définitives a été présenté au conseil communautaire le 30 septembre 2025.

Le rapport présentant les actions mises en œuvre suite aux observations et recommandations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bretagne doit être présenté au conseil communautaire dans l'année suivant la communication du rapport.

Le présent rapport répond à cette obligation et est présenté à l'assemblée délibérante ce jour.

Les suites données aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Bretagne sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Recommandation et observation du ROD	Etat d'avancement	Actions entreprises justificatifs	Echéance Calendrier
Elaborer un projet de territoire qui renforce l'intercommunalité et permette d'améliorer l'intégration communautaire	Travail sur différents domaines d'intervention en 2026 en matière - d'économie - de services à la population, - de culture - d'environnement	Etude sur le développement d'une filière bois Etude pour un nouveau projet territorial de cohésion sociale sur de multiples thèmes (Petite enfance, enfance, jeunesse, centre social, mobilité, santé, logements, accès aux droits) Mise en place d'un pacte culturel avec la DRAC et la région Bretagne Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est en cours de réalisation Travail à venir avec les nouveaux élus sur le devenir du territoire à l'horizon 2040	2026-2027

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260929-2026116-DE

Modifier le règlement intérieur pour introduire des règles permettant de prévenir les conflits d'intérêts et actualiser les règles de publicité des actes pris par la collectivité	Réalisé	Un nouveau règlement intérieur a été voté, il a intégré les règles permettant de prévenir les conflits d'intérêts et actualiser les règles de publicité, il a été suffisamment détaillé pour servir de pacte de gouvernance et il est désigné un référent déontologue pour les élus	Règlement intérieur voté le 02 juin 2026 Désignation d'un référent déontologue pour les élus le 29 septembre 2026
Mettre en place au 1er janvier 2026 une comptabilité d'engagement conforme aux exigences fixées par les instructions budgétaires et comptables en vigueur	Réalisé	La compatibilité d'engagement pour l'ensemble des budgets a été mise en place au 1er janvier 2026	Réalisé au 1er janvier 2026
Engager en 2025 avec le SIRCOB une réflexion sur le transfert au syndicat des opérations de collecte des déchets ménagers et assimilés	Dépend du souhait du syndicat et des autres EPCI le composant	Le sujet a été envisagé mais il dépend également du souhait des autres EPCI composant le syndicat	Pas de date précise
Etablir une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) globale couvrant budgets principal et annexes et l'intégrer au prochain rapport d'orientations budgétaires	En cours	Les PPI des budgets Eau et Assainissement sont réalisés. Les budgets déchets ménagers et voirie ont très peu d'investissements (véhicules) Budget principal : des travaux de rénovation de bâtiments sont en cours d'étude La communauté de communes n'a pas de rapport d'orientations budgétaires car elle n'a aucune commune membre de plus de 3.500 habitants	2027

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, acte la communication des actions entreprises par la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté faisant suite aux recommandations formulées par le Chambre Régionale des Comptes Bretagne lors de l'examen des comptes et de la gestion au cours des exercices 2019 à 2024 et notifiées le 26 août 2025

Et dit que la présente délibération fait office de rapport

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260929-2026116-DE

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 30 septembre 2026